### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à fiscalité additionnelle - COM COM LE GRAND CHAROLAIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET: 20007188400049

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHAROLLES

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif voté par nature

BUDGET ANNEXE: BUDGET MAISON DE SANTE (3)

**ANNEE 2022** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement,

<sup>(2)</sup> Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe,

<sup>(3)</sup> Indiquer le libellé du budget annexe,

### **Sommaire**

I - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	7
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	12
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	13
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	14
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	16
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	17
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	Sans Objec
B1,1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1,2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	21
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1,5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publies créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	22

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(1)</sup> Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L., 2221-11 du CGCT).

<sup>(2)</sup> Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Ces élats ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

<sup>(4)</sup> Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	22 149,06	19 000,06	19 000,06
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	100,06	100,06
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00	13 000,00	13 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	600,00	600,00	600,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 249,06	1 200,00	1 200,00
6156	Maintenance	1 300,00	1 300,00	1 300,00
63512	Taxes foncières	3 500,00	2 300,00	2 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000,00	3 600,00	3 600,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 000,00	3 600,00	3 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	8 452,28	7 922,94	7 922,94
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 582,53	8 057,70	8 057.70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-130,25	-134,76	-134,76
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0.00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0.00
Т	OTAL DES DEPENSES REELLES	34 601,34	30 523,00	30 523,00
023	Virement à la section d'investissement	8 681,10	10 794,44	10 794,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	25 812,56	25 812,56	
6811	Dot, amort. et prov. Immos incorporelles	25 812,56		25 812,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	25 812,56 0.00	25 812,56
48,000	TI N 1899	1		0,00
	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE	34 493,66	36 607,00	36 607,00
	ES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Datal des dépenses réelles et d'ordre)	69 095,00	67 130,00	67 130,00
	stat des dependes recines et d'eraite			+
		RESTES A	A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
		D 002 RESULTAT REPORT	TE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=
	TOTAL DES D	PEPENSES DE FONCTIONNI	EMENT CUMULEES	67 130,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

<sup>(2)</sup> La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles  $_{\scriptscriptstyle{\uparrow}}$ 

<sup>(5)</sup> Cf<sub>a</sub> définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040<sub>a</sub>

<sup>(6)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf., chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »),

<sup>(7)</sup> Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,

<sup>(8)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0.00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 000,46	11 500,28	11 500,28
70878	Remb. frais par d'autres redevables	10 000,46	11 500,28	11 500,28
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	26 200,00	26 200,00	26 200,00
752	Revenus des immeubles	26 200,00	26 200,00	26 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	13 605,00	13 605,00
774	Subventions exceptionnelles	7 000,00	13 605,00	13 605,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	43 200,46	51 305,28	51 305,28
	T			
<b>042</b> 777	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)  Quote-part subv invest transf cpte résul	15 824,72	15 824,72	15 824,72
		15 824,72	15 824,72	15 824,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	15 824,72	15 824,72	15 824,72
тоти	AL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENTDE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	59 025,18	67 130,00	67 130,00
	1			+
		RESTES A	REALISER N-1 (9)	0,00
	3 <del>-</del>			+
		R 002 RESULTAT REPORT	E OU ANTICIPE (9)	0,00
				=
	TOTAL DE	ES RECETTES DE FONCTIONNE	MENT CUMULEES	67 130,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement,

<sup>(2)</sup> La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles,  $\,$ 

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

<sup>(6)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf., chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(7)</sup> Le comple 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou fiées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 000,45	5 000,40	5 000,40
2128	Autres agencements et aménagements	4 000,00	0,00	0,0
2135	Installations générales, agencements	1 000 45	5 000,40	5 000,4
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,0
	Total des dépenses d'équipement	5 000,45	5 000,40	5 000.4
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0.0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 257,05	15 781,88	15 781,88
1641	Emprunts en euros	15 257,05	15 781,88	15 781,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0.00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses financières	15 257,05	15 781,88	15 781,88
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	20 257,50	20 782,28	20 782,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	15 824,72	15 824,72	15 824,72
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	15 824,72	15 824,72	15 824,72
13911	Etat et établissements nationaux	13 407,12	13 407,12	13 407,12
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	917,60	917,60	917,60
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	15 824,72	15 824,72	15 824,72
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	36 082,22	36 607,00	36 607,00
				+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,00
				+

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

36 607,00

<sup>(2)</sup> La comparaison avec le budget précèdent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précèdent ou du budget cumulé de l'exercice précèdent,

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser,

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Cf<sub>e</sub> définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042,

<sup>(6)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(8)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 351,34	0,00	0,0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 351,34	0,00	0,0
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,0
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes financières	6 351,34	0,00	0,0
Tota	Il des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,0
	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 351,34	0,00	0,0
021	Virement de la sect° de fonctionnement	8 681,10	10 794,44	10 794,4
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	25 812,56	25 812,56	25 812,5
28132	Immeubles de rapport	22 186,56	22 186,56	22 186,5
28135 28188	Installations générales, agencements,	3 522,00	3 522,00	3 522,0
	Autres immo, corporelles	104,00	104,00	104,0
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34 493,66	36 607,00	36 607,0
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,0
*	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	34 493,66	36 607,00	36 607,0
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	40 845,00	36 607,00	36 607,0
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)	40 043,00	30 007,00	30 007,00
				+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,0
	R 001 SOLDE D'EXECU	TION POSITIF REPORTE	OU ANTICIPE (8)	+ 0,0
	lle			=
	TOTAL DES RE	CETTES D'INVESTISSEI	MENT CUMULEES	36 607,0

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement,

<sup>(2)</sup> La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent,

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(6)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041,

<sup>(8)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	_	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1	

### A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la	le la		Montant des remboursements N-1	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisė au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trèsor						
	A CONTRACTOR		Commence of the Commence of th			
5192 Avances de trésorerie						
			The Control of the Co	The second secon		THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 I
51931 Lignes de trésorerie						
	100 May 100 Ma					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
	ACCOUNT OF THE PERSON OF THE P					
5194 Billets de trésorerie						
	Call Schill S					
5198 Autres crédits de trésorerie						Mary Mary
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989,

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ilgne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L., 2122-22 du CGCT),

(3) Il 3git des intrêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de triage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618;

=	A1.2
II – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emperate	oll + auttor +	section of animinal transfer to statement							
								Taura initial	leitial				Boccibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Perio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
		34680 000				17 5 5								1888
164 Emprunts auprès des					344 000,00	112 S. C.			1 K 1 K 1 K 1 K 1 K 1 K 1 K 1 K 1 K 1 K					
établissements financiers (Total)						100								
1641 Emprunts en euros (total)					344 000,00					100 Miles		185		
1467625	CREDIT AGRICOLE	03/01/2014		08/04/2014	290 000'00	u.		3,750	3,807		-	X Echéance		A-1
2125933	Societé CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	24/06/2016		27/06/2017	54 000,00	L		1,560	1,561		ď	X Echéance constante	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0	6				100 Mg	SSIGN		500	1000
		CONTRACTOR OF STREET				(IISTRACO)						THE RESERVE	000000000000000000000000000000000000000	
16441 Emprunts assortis d'une option					00'0	25.75						100 mag		200
de tirage sur ligne de trésorerie (total)				100		100		1000000		10 July 2	1000	thursday		The state of the s
165 Depôts et cautionnements recus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de		ALCONOMINE TO	100 mm		00'0	尺位			N.					
conditions particulières (Total)				100 May 201						a place				
1671 Avances consolidées du Trèsor (total)					00'0			Real Maria						
												THE REAL	III S S III	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									
	SALIN SECTION SECTION			1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N 1 N			CONTRACTOR			0.000	1000			
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0						Sur Cal			
		Astr Astro		Server Company								The second second		
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									
												100		3.5
1678 Aulres emprunts et dettes (total)		THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COL			0,00			1000	No. of Street, or other Persons		Description of the last		£ 1.50.5	N. A.

# COM COM LE GRAND CHAROLAIS - BUDGET MAISON DE SANTE - BP - 2022

					Emprunts e	t dettes a l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			Ş					Taux initial	litial				Possibilité	;
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembour-	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt	Index (4)		Taux	Devise	dicité des rembour-	d	de rembour- sement	gorie d'em-
			(5)	sement		<u>(3)</u>		(5)	actingue		(9)		anticipé O/N	(8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00				SPA					
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
							Control of the last	SOUND THE PERSON NAMED IN	No. of Street, or other Persons			The same of	THE PARTY	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
	THE STREET STREET, STREET					SALES NO.	TAXABLE IN	No. of Lot	Section 2	SELANDER CORE	100000000000000000000000000000000000000			TOW I
1687 Autres dettes (total)					00'0									
			10 PER 63 PER 19				The second second					Service III	Total State of the last	
Total général					344 000,00							No. of London		

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois). (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

=	A12
II – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

									(Same)			
						npronts	compromis et dettes au 01/01/N			A 100 M 100		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Annuité de l'exercice Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des ètablissements financiers (Total)		00'0		244 353,28		7 8			15 781,88	8 057,70	00'0	1 949,61
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		244 353,28					15 781,88	8 057,70	00'0	1 949,61
1467625		00 0	A-1	202 328,64	12,00	шш		3,807	13 273,56	7 402,12	00'0	1 634,54
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trèsorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		0,00		11.56S) 3.377 1.183			00'0	00'0	00'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00	1000	0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers localaires-acquéreurs (total)		0.00		00°0		s com			00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0				13-2-21	0,00	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0		510			00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1687 Aurres dettes (total)		00'0		00'0		139			00,00	00'0	00'0	00'0

# COM COM LE GRAND CHAROLAIS - BUDGET MAISON DE SANTE - BP - 2022

		ICNE de l'exercice	1 949,61
		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	00'0
	Annuité de l'exercice	Charges d'intérêt (15)	8 057,70
		Capital	15 781,88
2		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	
Emprunts et dettes au 01/01/N	Taux d'intérêt	Index (13)	
Emprunts		Type de taux (12)	
		Durée résiduelle (en années)	
		Capital restant dû au 01/01/N	244 353,28
		Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	
		Montant couvert	0,00
		Couverture ? O/N (10)	
		Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Total général

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture »,

(12) Type de taux d'interêt après opérations de couverture : F. fixe ; V. variable simple ; C. complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas saulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux collectivités territoriales).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'anticle 6611 « Intérêts règlés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'anticle 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – AINIEAES	=
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

# A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

										Taux	Niveau			% par
Emprunts ventilės par structure de taux selon le				Type	Dirée	Dates des				maximal	du taux	400000	Intérêts à	type de
risque le plus élevé	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant	d'indices		périodes	Taux minimal (5)	Taux	Coût de sortie (7)	couver-	date de	au cours de	cours de	seton le
(Pour chaque ligne, indiquer le			(2)	(4)	contrat	bonifiees		maximai (o)		ture	vote du	l'exercice (10)	l'exercice (le cas	capital
numero de contrat) (1)										eventu-	budget (9)		échéant) (11)	restant
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)									1 2 6 8					
TOTAL (B)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)			S 505		Service of									100 Sept.
TOTAL (C)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)						Man Sa		100				184534 ST		100
TOTAL (E)		00'0	00'0	100			100	Town or the	00'0			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)							1000							
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'0			00'0	00,0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élavé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles,

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine, En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte,

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte;

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Goûl de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance, (6) Taux hors opération de couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat,

(8) Montant, index ou formule,

(9) Indiquer le niveau de laux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à laux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 86111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 868,

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

	A DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS
II – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE D

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

					(1)		
In	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro	O I I I	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	00'0	00'0	0,00	
unique). Taux variable simple plaronne ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	244 353,28	00'0	0,00	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	00'0	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'echange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
7.07 Martin 12.00	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) Munphicateur Jusqu'a 5 ; munphicateur Jusqu'a 5 capé	% de l'encours	00'00	00'0	00,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	00'0	00,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros	Property Manual					00'0

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

=	714
II – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COLIVERTIBE

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	E	Emprunt couvert					ob trammitted	Instrument de convecture	outino				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couve	Capital restant Date de fin dú au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérête (A)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles Primes payées reçues pour l'achat d'option aventuelles	ntuelles Primes reçues pour la vente
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	0.00
Taux variable simple (total)		00'0			10.5		0,00				00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0					00'0				00'0	0,00	0,00
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un faux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérèts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

=	A15
II – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

# A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'ir	Effet de l'instrument de couverture	ure			
Instruments de couverture		Taux payê	ē	Taux recu (7)	12	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Categorie d'emprunt (8)	unt (8)
(rour craque ligrie, inaquer le numéro de contrat)	Keference de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture de couverture	s operation
Taux fixe (total)						00'0	00'0		
Taux variable simple (total)						00'0	00'0	0	
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0	0	
Total						00'0	00'0	0	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget,

(7) A completer si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	l II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.6

### A1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Dont	
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

### COM COM LE GRAND CHAROLAIS - BUDGET MAISON DE SANTE - BP - 2022

II – ANNEXES	JI
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.7

A1.7 – AUTRES DETTES (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

### COM COM LE GRAND CHAROLAIS - BUDGET MAISON DE SANTE - BP - 2022

II – ANNEXES	II_
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

### A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	18-12-2017
CGCT): 1000,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

Voir délibération 2017-287 du 18/12/2017 pages 18-1-1 à 18-4

Le dix-huit décembre deux mille dix-sept, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept affichée le même jour.

### Délibération n° 2017-287 – FINANCES CHOIX DU MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

(budget principal de la Communauté de Communes du Grand Charolais, et budgets annexes : Déchets Ménagers, SPANC, Maison de Santé, Barberèche, CIAS)

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire au budget.

L'amortissement concerne les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, article 68 «dotations aux amortissements et provisions » et d'une recette, du même montant en recette d'investissement, au chapitre 040, articles 28 « amortissement des immobilisations »

Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Il est calculé sur le montant TTC du bien (ou HT si le bien est affecté à un service assujetti à la TVA).

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

### <u>les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes</u> :

- 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »,
- 2031 « Frais d'études » (non suivis de réalisation),
- 2032 « Frais de recherche et de développement »,
- 2033 « Frais d'insertion » (non suivis de réalisation),
- 204 « Subventions d'équipement versées »,
- 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »,
- 208 « Autres immobilisations incorporelles ».

### les immobilisations corporelles enregistrées sur les comptes :

- 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile,
- 2157 Matériel et outillage de voirie,
- 2158 autres installations, matériel et outillage technique,
- 218 autres immobilisations corporelles.
- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens enregistrés sur les comptes : 2114, 2132, 2142.
- A l'exception des plantations d'arbres et d'arbustes, les agencements et aménagements de terrains ne sont pas amortissables.

Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation (soit les comptes

217 et 22) doivent être amorties dans les mêmes cas que les immobilisations détenues en propre, c'est-à-dire lorsqu'elles sont inscrites dans les subdivisions correspondantes des comptes cités ci-dessus. Donc immobilisations des comptes 217 obligatoirement amortissables si comptes suivants : 21714, 21721, 21757, 21758, 2178.

L'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement budgétaire à d'autres catégories de biens.

### Durées d'amortissement :

Les durées présentées par l'instruction M14 ne sont qu'indicatives sauf cas suivants où elles s'imposent obligatoirement :

- frais études, élaboration doc urbanisme : 10 ans
- frais d'études suivis de réalisation : maxi de 5 ans
- frais de recherche et de développement : maxi 5 ans
- subventions d'équipement versées : maxi 5 ans si elles financent des biens mobiliers et maxi 15 ans pour des biens immobiliers.

L'assemblée peut modifier les durées d'amortissement fixées, mais les nouvelles durées retenues ne sont applicables qu'aux biens acquis postérieurement à la délibération. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme.

Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à un seuil déterminé par la collectivité qui sont comptabilisés en section d'investissement peuvent s'amortir en une année (article R.2321-1 du CGCT).

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 7 décembre 2017, Vu l'avis favorable du conseil des maires du 11 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

de fixer la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme précisé dans le tableau ci-après :

Libellé	Durée retenue	
Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre (10 ans)	10	
Frais d'études, (non suivi de travaux) (maxi 5 ans)	5 ans maxi	
Frais de recherche et de développement (maxi 5 ans)	5 ans maxi	
Subventions d'équipement versées pour financier des biens mobiliers (maxi 5 ans)	5	
Subventions d'équipement versées pour financier des biens immobiliers (maxi 15 ans)	15	

	SIGNITUD CITY
Libellé	Durée retenue
Concessions et droits similaires, licences, marques	2
Autres immobilisations incorporelles	10
Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Installations matériels et outillages techniques	10
Installations générales, agencements et aménagements divers	10
Matériels de transports	5
Matériels de bureau	2
Matériels informatiques	10
Mobiliers	10
Autres immobilisations corporelles	15
Autres constructions	15
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15
bâtiments publics	15
Immeuble de rapport	20
Construction sur sol d'autrui – immeuble de rapport	20
Constructions sur sol d'autrui -	15
Réseaux de voirie	20
Installations de voirie	20
Réseaux d'adduction d'eau	50
Réseaux d'assainissement	50
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10

de préciser que les subventions qui financent les biens s'amortissent sur la même durée d'amortissement du bien,

de fixer à 1000 € le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur une durée de un an,

<sup>🔖</sup> de préciser que l'amortissement du bien débutera l'année N+1 de celle de l'acquisition,

Nombre de conseillers en exercice: 75

Secrétariat de séance assuré par : Frédéric COUTO

Membres présents à la séance : 61

Votants: 69

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents: André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISET, Jean PIRET, Gérald GORDAT, Bernard LAUGERE, Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

<u>Délégués communautaires</u>: Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, David BEME, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Annie BOISSARD, Georges BORDAT, Eric BRUN, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Frédéric COUTO, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREAUX, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Paul FAROUZE, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAILA, François JOLY, Robert KLEINGAERTNER, Arnaud LABAUNE, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Anne-Marie MAGNY, Daniel MELIN, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Michel PELLIER, André RIBOULIN, Lolita RODRIGUEZ, Edith TERRIER, Daniel THERVILLE, Michel TRAVELY.

Suppléants présents : Régis GAUTHERON, Jean-Michel ROSSAT, Patrice MAILY.

<u>Délégués ayant donné pouvoir</u>: Laurence ROUVET à Bernard LAUGERE, Pascal RAMEAU à Bernard JAILLOT, Emmanuel REY à Maurice ROUGELET, Sylvianne BONNOT à Paul DUMONTET, Florence TERRIER à Jean-Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Jean-Marc NESME, Daniel GORDAT à Gilles PERRETTE, Amélie THURIN à Annie BOISSARD.

<u>Délégué(es)absent(es)non suppléé(es) et non représenté(es)</u>: Roger DURAND, Denise MEHU, Chewki MAHREZ, Patrick PAGES, Joël LAMBOEUF, Gérard LALLEMENT.

Ont signé au registre les membres présents Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2017 Pour extrait conforme

Le Président

Fabien GENET

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/12/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/12/2017

Délibération n° 2017-287 du 18/12/2017

Page 4 sur 4

II – ANNEXES	l II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		31 606,60	31 606,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		15 781,88	15 781,88
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	15 781,88	15 781,88
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	15 824,72	15 824,72
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	15 824,72	15 824,72
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	31 606,60	0,00	0,00	31 606,60

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes  $_{\parallel}$ 

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent,

II – ANNEXES	l II
ELEMENTS DU BILAN	i i
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	36 607,00	III 36 607,00	
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	
10222	FCTVA	0,00	0,00	
10223	TLE	0,00	0,00	
10226	Taxe d'aménagement	<b>0</b> ,00	0,00	
10228	Autres fonds	<b>0</b> ,00	0,00	
138	Autres subvent° invest. non transf.	<b>0</b> ,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	36 607,00	36 607,00	
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
28132	Immeubles de rapport	22 186,56	22 186,56	
28135	Installations générales, agencements, :	3 522,00	3 522,00	
28188	Autres immo. corporelles	104,00	104,00	
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
31	Matières premières (et fournitures) (4)			
33	En-cours de production de biens (4)			
35	Stocks de produits (4)			
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à rép., sur plusieurs exercices			
49	Prov. dépréc, comptes de tiers			
59	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	10 794,44	10 794,44	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	36 607,00	0,00	0,00	0,00	36 607,00

	Mo	ntant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	Ш	31 606,60
Ressources propres disponibles	IV	36 607,00
Solde	V = IV – II (6)	5 000,40

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes;

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance,

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock, Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<sup>(5)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent,

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	II.
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

### B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	23 839,58
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	23 839,58
Recettes réelles de fonctionnement	JJ	51 305,28

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	46,47

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L\_2252-2 du CGCT\_

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

### COM COM LE GRAND CHAROLAIS - BUDGET MAISON DE SANTE - BP - 2022

II	I - ANNEXES	
ARRET	TE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 74 Nombre de membres présents : 59

Nombre de suffrages exprimés : 68 (dont 9 pouvoirs)

VOTES:
Pour: 68
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocalion: 01/02/2022

Présenté par Gérald GORDAT, Président A Paray-le-Monial, le 07/02/2022

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire. A Paray-le-Monial, le 07/02/2022

Les membres du Conseil Communautaire,

### Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Sylvie MAURICE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Jean-Noël DUCRET

### Délégués ayant donné pouvoir :

Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT à Myriam PEJOUX, Jean-Marc NESME à Annie BOISSARD, Michel TRAVELY à André ACCARY, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET, Daniel THERVILLE à Elisabeth PONSOT

### Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Jean ETAIX, Stéphane JOURNET, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE

Pages de signatures des élus annexées

A Paray-le-Monial, le 07/02/2022

Le Président,

Gérald GORDAT.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 15/2/2022

**Gérald GORDAT** Président du Grand Charolais

NAUTE DE

RAND CHA

Commune		Nom	Dél   D : 071-200071884-20220207-DEL2022_003-DE   titulaire/suppleant
BALLORE	Paul	DUMONTET	Maire Délégué titulaire
BALLOKE	Paul	JUSSEAU	Délégué suppléant
BARON	Thierry	AUCLAIR	Maire Délégué titulaire
BARON	Marguerite	CAPON	Déléguée suppléante
BEAUBERY	Gérard	DUCHET	Maire Délégué titulaire
	Laurent	MANSON	Délégué suppléant
CHAMPLECY	Martine	DESPLANS	Maire Déléguée titulaire
CHAMPLECT	Bernard	GAUTHIER	Délégué suppléant
CHANGY	Daniel	BERAUD	Maire Délégué titulaire
	André	JARRIER	Délégués suppléant
	Pierre	BERTHIER	Maire Délégué titulaire
CHAROLLES	Edith	TERRIER	Déléguée titulaire
CHAROLLES	Aurore	PERRIER	Déléguée titulaire
	Gérald	GORDAT	Président
CHASSENARD	Fabrice	CHARLES	Maire Délégué titulaire
CHASCINAID	Frédéric	ALEVEQUE	Délégué suppléant
COULANGES	Daniel	MELIN	Maire Délégué titulaire
	Didier	NAVETAT	Délégué suppléant

Affiché le

Commune	Commune Nom		Dél Affiché le ID : 071-20007 titulaire/suppleant	1884-20220207-DEL2022_003-DE
	Fabien	GENET	Délégué titulaire	Jake Cur
	David	ВЕМЕ	Délégué titulaire	3
	Magali	DUCROISET	Délégué titulaire	1 HHHHH
	Cédric	FRADET	Délégué titulaire	G. CHANEAU
	JULIEN	GAGLIARDI	Délégué titulaire	
DIGOIN	Guillaume	CHAUVEAU	Délégué titulaire	Tauo
DIGOIN	Chantal	CHAPPUIS	Délégué titulaire	#
	Lola	RODRIGUEZ	Déléguée titulaire	Radiquit
	Thierry	DESJOURS	Délégué titulaire	15
	Nicole	GEORGES	Déléguée titulaire	agr
	Nathalie	COQUELIN	Déléguée titulaire	Add
	Marie-Agnès	FORGEAT	Déléguée titulaire	Dorgeof
FONTENAY	Hubert	BURTIN	Maire Délégué titulaire	app.
	Philippe	POTIGNON	Délégué suppléant	
GRANDVAUX	Jean-Yves	BICHET	Maire Délégué titulaire	
	Jean-Michel	ROSSAT	Délégué suppléant	MR
HAUTEFOND	Dominique	NUGUE	Maire Délégué titulaire	Sp
	Philippe	AUMEUNIER	Délégué suppléant	
HOPITAL	Georges	BORDAT	Maire Délégué titulaire	135
LE MERCIER	Jean-Marc	JACOB	Délégué suppléant	

Commune	Nom		<b>Dél</b> ID : 071-200071	884-20220207-DEL2022_003-DE
			titulaire/suppleant	
LA MOTTE ST JEAN	Pascal	RAMEAU	Maire Délégué titulaire	TAAA
	Bérénice	PORTIER	Déléguée titulaire	Solicitis .
LE ROUSSET-MARIZY	Emmanuel	REY	Maire Délégué titulaire	Pavoir donné à C. LAPOCHE
	Sylvianne	BONNOT	Déléguée suppléante	
LES GUERREAUX	Stéphane	JOURNET	Maire Délégué titulaire	
	Jacinthe	PETIT	Déléguée suppléante	0 0 0 1 0
LUGNY-	Patrick	BOUILLON	Maire Délégué titulaire	Estucionally
LES-CHAROLLES	Patrice	DELORME	Délégué suppléant	
MARCILLY-	Régis	GAUTHERON	Maire Délégué titulaire	Malle
LA-GUEURCE	Eric	NAGRAL	Délégué suppléant	
MARTIGNY-	Anne	DEGRANGE	Maire Déléguée titulaire	DA
LE-COMTE	Frédéric	LAGRANGE	Délégué suppléant	,
MOLINET	Annie-France	MONDELIN	Maire Déléguée titulaire	
	Michel	ARNOUX	Délégué suppléant	Jord
MORNAY	Christian	LAROCHE	Maire Délégué titulaire	Jan
	Cyrille	DUCERF	Délégué suppléant	/
NOCHIZE	Roger	DURAND	Maire Délégué titulaire	Journal
NOCHIZE	Daniel	PACAUD	Délégué suppléant	,
OUDRY	Pascal	LOPES DE LIMA	Maire Délégué titulaire	111
	Stéphane	BERNIGAUD	Délégué suppléant	

Commune		Nom	Dél Affiché le ID : 071-200071	884-20220207-DEL2022_003-DE
OZOLLES	Gérard	LALLEMENT	Maire Délégué titulaire	All
0201113	Annie	BROUSSE GIBARD	Déléguée suppléante	
PALINGES	Nicolas	LORTON	Maire Délégué titulaire	alto
, ALINGES	Nathalie	LELIEVRE	Déléguée titulaire	Pecusin donné à N. LORTON
	Jean-Marc	NESME	Maire Délégué titulaire	Pauvoin donné à A. Boissard
	André	ACCARY	Délégué titulaire	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
	Jean-Baptiste	LEFORT	Délégué titulaire	Paudin donné à M. PEJOUX
	Michel	TRAVELY	Délégué titulaire	Pavoir game à
	Gilles	PERRETTE	Délégué titulaire	Lincett
	Bernard	MAILLET	Délégué titulaire	gillo
PARAY LE MONIAL	Bernard	PLET	Délégué titulaire	#
TARREL MONAL	Jean	ETAIX	Délégué titulaire	1
	Céline	BIJON	Déléguée titulaire	R-
	Annie	BOISSARD	Déléguée titulaire	$\int_{0}^{0}$
	Catherine	CLERGUE	Déléguée titulaire	alley
	Myriam	PEJOUX	Déléguée titulaire	Adres
	Béatrice	LECONTE	Déléguée titulaire	8
	Laetitia	DE SOUSA	Déléguée titulaire	POOLONIN ODONNE a) Z. CIEROVE
	Aurélie	MANTOUE	Déléguée titulaire	

Commune		Nom	Dél Affiché le Dél 1071-200071 titulaire/suppleant	### ### ##############################
POISSON	Michelle	BONNOT	Maire Déléguée titulaire	
FOISSON	Gérard	BODET	Délégué Suppléant	
PRIZY	Romuald	COSSON	Maire Délégué titulaire	
· KiZi	Roland	GOYARD	Déléguée Suppléante	
SAINT-AGNAN	Marie-France	MAUNY	Maire Délégué titulaire	0
	Eric	BRAZ	Délégué suppléant	
SAINT AUBIN	André	RIBOULIN	Maire Délégué titulaire	A CONTRACTOR
EN CHAROLLAIS	Flodie	HFNRY	Déléguée suppléante	
SAINT BONNET	Patrick	PAGES	Maire Délégué titulaire	Pouvoit domé à P. DUMONTET
DE JOUX	Anne-Marie	DARGAUD	Déléguée suppléante	
SAINT BONNET	Marc	TABOULOT	Maire Délégué titulaire	
DE VIEILLE VIGNE	Alain	MIMEUR	Délégué suppléant	
SAINT JULIEN	Didier	ROUX	Maire Délégué titulaire	
DE CIVRY	Patrice	MAILY	Délégué Suppléant	Monthly
SAINT LEGER	Eric	BOURDAIS	Maire Délégué titulaire	Boarde
LES PARAY	Christelle	PASCAL	Déléguée Suppléante	
SAINT VINCENT	Jacky	СОМТЕ	Maire Délégué titulaire	
BRAGNY	Sylvie	MAURICE	Déléguée Suppléante	£ .
SAINT YAN	Elisabeth	PONSOT	Maire Délégué titulaire	
	Thomas	MEUNIER	Délégué Suppléant	

Commune	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Nom	Dél Affiché le ID: 071-2000718 titulaire/suppleant	84-20220207-DEL2022_003-DE
			titulan e/suppleant	
SUIN	Jean Claude	MICHEL	Maire Délégué titulaire	
	Véronique	LACROIX	Déléguée Suppléante	
VARENNE SAINT GERMAIN	André	COTTIN	Maire Délégué titulaire	8
	Gilles	BALLY	Délégué Suppléant	
VAUDEBARRIER	Philippe	DUMOUX	Maire Délégué titulaire	2
	Bernard	BERNIGAUD	Délégué Suppléant	
VENDENESSE LES CHAROLLES	Jean-Louis	PETIT	Maire Délégué titulaire	500
	Hervé	BERNIGAUD	Délégué Suppléant	
VERSAUGUES	Louis	ACCARY	Maire Délégué titulaire	
	Patrick	BERLAND	Délégué Suppléant	
VIRY	Jean-Bernard	DESCHAMPS	Maire Délégué titulaire	18
	Pierre	URCISSIN	Délégué Suppléant	
VITRY EN CHAROLLAIS	Daniel	THERVILLE	Maire Délégué titulaire	Pauling anné à E. PONSOT
	Valérie	BOULET	Déléguée Suppléante	
VOLESVRES	Richard	PERRIER	Maire Délégué titulaire	
	Jean-Noël	DUCRET	Délégué Suppléant	***************************************